



RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2023

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur les états financiers de votre municipalité.

Le budget 2023 a été utilisé :

- 1) À l'administration générale de votre municipalité ;
- 2) À la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition ;
- 3) Aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée au 31 décembre 2023, révélaient des revenus de **2 309 861 \$** et des dépenses de **1 998 568 \$**, augmentant le surplus de **44 766 \$**, portant ainsi le surplus accumulé à **725 379 \$**. La dette à long terme s'élevait à **67 592 \$** et les actifs immobilisés à **17 594 201 \$**. Les immobilisations ont été subventionnées en partie par les gouvernements et le surplus accumulé.

Fait à noter, que nous aurons plusieurs projets urgents d'infrastructure à financer en 2024-2025 qui feront diminuer une grande partie du surplus accumulé (règlement d'emprunt pour la recharge de plage de la rue Labrie Est, bâtiment de la Station de pompage du secteur de la Pointe, resurfaçage d'une partie de la rue Baie Saint-Ludger)

Le rapport financier a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la mi-mai 2024 conformément à la Loi.

Rémunération et allocation de dépenses des élus

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

• Maire :	12 999,96 \$	à titre de rémunération
	6 500,04 \$	à titre d'allocation
• Conseiller :	3 714,24 \$	à titre de rémunération
	1 857,12 \$	à titre d'allocation
• Maire suppléant	3 714,24 \$	à titre de rémunération
(chaque élu à tour de rôle)	1 857,12 \$	à titre d'allocation

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants. Le plan triennal 2024-2026 indique les sujets à prioriser.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et bénévole qui contribue au bien-être et au développement de la communauté.

Pointe-aux-Outardes, le 10 juin 2024

Julien Normand
Maire